

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_11**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 28

**Objet : Espace sportif :
modalités d'application d'une
contribution lors de demandes
exceptionnelles d'utilisation de
l'espace et tarification**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruziers, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Christian Manifacier - Vice-président expose qu'il convient d'acter les modalités d'application des demandes exceptionnelles d'utilisation de l'espace sportif qui portent sur :

Les demandes prioritaires :

- Ecoles, associations déjà utilisatrices de l'espace sportif, associations sportives du territoire ;

Les modalités pour le traitement des demandes :

- Demandes à faire un mois avant l'occupation qui devra systématiquement être autorisée sous forme écrite par la collectivité pour être effective ;

Les précisions à solliciter sur la nature de la demande :

- Stage, championnat hors rencontre sportive, stage pour des adultes, des adolescents, les activités payantes, ... ;

L'examen des demandes :

- La mise à disposition gracieuse ou payante sera appréciée par les élus en charge du suivi de l'espace sportif. Les activités destinées aux publics jeunes demeureront gracieuses, en revanche les stages ou activités payantes à destination des adultes deviendront payantes.

Pour les demandes entrant dans le champ des demandes exceptionnelles payantes, les tarifs seront les suivants :

- ½ journée : 25 €

- 1 jour : 50 €

- 1 semaine : du lundi au vendredi : 250 €

Cet état récapitulatif des tarifs appliqués pour l'occupation de l'Espace Sportif est porté en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les modalités et les tarifs concernant les demandes exceptionnelles d'utilisation de l'espace sportif, DIT que ces modalités et tarifs seront portés à la connaissance de tous les utilisateurs actuels de l'espace sportif, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_11-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le